

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie-Claire	PELHATRE Michel
PICOUAYS Jacqueline	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	GODET Pascal	LUCAS Dominique
RAULT Annie	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
LEMONNIER Rosanna	MENARD Vanessa	AMBROISE Fabienne
YVART Didier	GUDEMARD Bruno	CAYET Laurette
BERNAY Marie-Hélène	MAILLARD Rémi	

Absents Excusés : Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude pouvoir à Monsieur LE PROVOST Guy, KERJEAN Nathalie, PLAYE Sarah,

Secrétaire de séance : Monsieur LEMAITRE Fabrice

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021

Le conseil municipal valide une dixième question à l'ordre du jour concernant une demande de participation de l'école pour une sortie scolaire.

Réhabilitation et extension de la Mairie

le conseil municipal approuve l'esquisse 1 plan 3 et vote par 20 voix pour, pour l'installation d'une chaudière gaz.

Augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service pour les agents périscolaires

Le conseil municipal valide les augmentations de temps de travail à compter du 1/09/2021

DHS 2018	DHS 2021
31.30	35
25.46	31.95
28.37	29.95
6.11	22.97
32.04	34.21
31.22	31.22
28.73	28.73

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} JUILLET 2021

COMMUNE DE TRELIVAN

Agent à recruter

33.4	0
0	13.09

Modification du tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2021

TITULAIRES ET STAGIAIRES

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs	Modifications	Effectifs pourvus	Effectifs pourvus	TC	NC OU TP
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Rédacteur principal 1 ^o classe	B	1		1		1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ere} C	C	1		1		1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ere} C	C	1		1		1	
TOTAL		3		3		3	
SECTEUR TECHNIQUE							
Technicien	B	1		1		1	
Adjoint technique principal 1 ^{ere} cl	C	2		2		1	1 = 31.22
Adjoint technique principal 2 ^{eme} cl	C	2		2		1	1=28.73
Adjoint technique principal 2 ^{eme} cl	C	1		1			1=34.21
Adjoint technique principal 2 ^{eme} cl	C	1		1			1=28.37
Adjoint technique principal 2 ^{eme} cl	C	1		1		1	
Adjoint technique	C	5		5		3	1= 31.95 1= 22.97
TOTAL		13		13		7	6

Non titulaire

SECTEUR TECHNIQUE							
Contractuel	C	1		1		0	1= 13.09
TOTAL		1		1		1	

JEUNESSE- CENTRE DE LOISIRS

Renouvellement de la convention pour l'ALSH de Quévert

Le conseil municipal :

- Valide la participation financière de 14 € par journée et par enfant.

Sur une base de 12 enfants pour les mercredis, les vacances de la Toussaint, les vacances d'hiver et les vacances de printemps et 6 enfants pour le mois d'août.

- Fixe le montant de la participation financière due par la commune pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 :

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Du 2 au 27 août 2021	6	20	14 €	1 680.00 €
Mercredis du 8 septembre 2021 au 6 juillet 2022	12	36	14 €	6 048.00 €
Vacances de Toussaint 2021	12	10	14 €	1 680.00 €
Vacances d'hiver 2022	12	10	14 €	1 680.00 €
Vacances de printemps 2022	12	9	14 €	1 512.00 €
Du 7 au 31 juillet 2022	0	0	14 €	00.00 €
TOTAL				12 600.00 €

TRAVAUX – URBANISME

Division de parcelles et extension des réseaux

Le conseil municipal :

- décide de réaliser une convention avec les propriétaires
- Valide l'extension du réseau d'eau potable sur les parcelles AH 336-337 et AI74 ainsi que l'extension Electricité sur les parcelles AH 336-337
- Autorise le paiement des factures à Dinan Agglomération et Enedis
- Approuve de recevoir des propriétaires des parcelles AH 336-337 ET AI74 le remboursement des sommes correspondant aux extensions de réseaux :
 - les travaux réalisés par Dinan agglomération seront facturés à la commune qui répercutera cette somme pour moitié à chacun des propriétaires des parcelles AH 336-337 et AI 74.
 - La facture ENEDIS sera facturée à la commune qui répercutera cette somme dans sa totalité au propriétaire de la parcelle AH 336-337

AFFAIRES GENERALES

Cimetière : rétrocession de concession

Le conseil municipal approuve le remboursement de 22€89 au propriétaire de la concession 274 – E bis 10

FINANCES

Tarifification sociale cantine

Le conseil municipal :

- Approuve l'instauration d'une tarification sociale basée sur le quotient familial sur la durée maximum de la convention avec l'état
- Le conseil municipal se réserve le droit de pouvoir la dénoncer avant les 3ans.

Tarifs cantine et garderie 2021-2022

Le conseil municipal :

- *Valide la mise en place d'un quotient familial composé comme suit :*

Niveau 1	0-800
Niveau 2	800-1100
Niveau 3	>1100

- *Valide les tarifs :*

CANTINE	
Type de repas	Prix du repas
Prix repas régulier par enfant	
Niveau 1 0-800	1,00 €
Niveau 2 800-1100	3,20 €
Niveau 3 >1100	3,50 €
Prix repas occasionnel enfant	4,50 €
Prix repas adulte	5,90 €

GARDERIE			
QUOTIENT FAMILIAL	<i>1 enfant</i>		<i>2 enfants et +</i>
	<i>MATIN</i>	<i>SOIR</i>	<i>MATIN</i>
0-800	1,34 €	1,79 €	1,10 €
800-1100	1,50 €	2,01 €	1,20 €
>1100	1,68 €	2,22 €	1,34 €

Pénalité de retard après 19 h : 2 € 10 par enfant

Redevance d'occupation du domaine public

Le conseil municipal approuve l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1578 € pour l'occupation du domaine public de la distribution de gaz naturel et pour les ouvrages de distribution de gaz.

FINANCES

Décisions modificatives

Le conseil municipal :

- Décide de procéder aux modifications budgétaires :

Articles		Prévue BP	Montant notifié	Solde
7411	Dotation forfaitaire	368 000 €	372 483 €	4 483 €
74121	Dotation de solidarité rurale	120 000 €	134 761 €	14 761 €
74127	Dotation nationale de péréquation	90 000 €	96 519 €	6 519 €
TOTAL dotations		578 000 €	603 763 €	25 763 €
73111	Impôts directs locaux	801 000 €	781 972	-17 328 €
74834	Exonérations des taxes foncière	4 000 €	88 837 €	84 837 €
74835	Exonérations des taxes d'habitation	54 000 €	0 €	-54 000 €
TOTAL Impôts		859 000 €	870 809 €	11 809 €
			TOTAL	37 572 €

023	Virement à la section d'investissement	37 572
021	Virement de la section de fonctionnement	37 572
Opération 47 Article 2315	Cheminement doux	37 572

Ecole Jean Ferrat – Demande de participation au transport déplacement au Puy du Fou

Le conseil municipal décide de régler la facture de transport pour la sortie au Puy du Fou des élèves de l'école Jean Ferrat 1611.28 € TTC.

Informations :

Opération argent de poche

Jumelage

Journée citoyenne

Rentrée scolaire 2021/2022

Spectacle du 4 septembre

Renc'Art sous les remparts

Appel à projet aux communes pour favoriser l'animation culturelle de l'été
Costarmoricain

Repas des Aînés

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Suzanne LEBRETON**